

**2009/1880 - Désignation de 2 représentants de la Ville de Lyon pour siéger à l'Agence d'Urbanisme pour le développement de l'Agglomération Lyonnaise, consécutive à la modification des statuts de l'association**  
(Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. COLLOMB Gérard

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon avait jusqu'à maintenant 3 représentants à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'Agglomération Lyonnaise dont un membre de droit au Conseil d'Administration.

Par courrier du 1<sup>er</sup> septembre 2009, le Président de l'Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération lyonnaise, m'a informé de la modification des statuts de cette association, portant entre autres, sur la gouvernance. Désormais, la Ville de Lyon ne sera plus représentée que par 2 représentants dans le 2<sup>e</sup> collège en Assemblée Générale et ne dispose donc plus d'un représentant au Conseil d'Administration.

En conséquence il convient d'abroger notre précédente délibération et de procéder à une nouvelle désignation de 2 représentants :

Je vous propose les candidatures de :

Anne-Sophie Condemine  
et Anne Brugnera.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Adopté.)

(Adopté.)